

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 29/01/2021.

PLAN DE RELANCE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Lancement des travaux du coeur de ville de Murat.

Le 29 janvier 2021, Serge Castel, préfet du Cantal, Bruno Faure, président du Conseil départemental, et Gilles Chabrier, maire de Murat, inaugurent le lancement des travaux du coeur de ville de Murat, soutenus financièrement à hauteur de 191 530 € par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Relance 2020, à hauteur de 60 000 € par le Conseil départemental au titre du Fond Cantal innovation, et autofinancés par la ville de Murat, à hauteur de 103 186 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan France Relance lancé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, en répondant aux objectifs :

- de développement économique et de développement de l'attractivité du territoire,
- de transition écologique avec la mise en oeuvre d'un traitement économique et écologique de l'eau pour les arrosages publics et par le verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur,
- de préservation de son patrimoine, par le réaménagement de la place centrale.

C'est à ce titre que les travaux du coeur de ville de Murat ont été financés à hauteur de 50% par la DSIL Relance.

En 2020, la DSIL Relance a déjà permis de financer dans le Cantal 37 projets prêts à démarrer, pour un montant de subvention de 2 134 087 €. Ces projets génèrent près de 6,8 millions d'euros de travaux, ce qui constitue un effet levier important pour l'économie cantalienne.

Un nouvel appel à projets pour 2021 a été lancé auprès des collectivités sur la DSIL Relance.

Au niveau national, la DSIL a été dotée d'un milliard supplémentaires dans le cadre du plan de Relance, afin d'accompagner un effet de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, d'ici à fin 2021.

Au delà de ce projet, la ville de Murat est également soutenue par l'Etat dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". Elle fait en effet partie des 26 villes cantaliennes lauréates de ce programme destiné à accompagner et soutenir la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants.

S'agissant du Département, rappelons que la collectivité départementale consacrera cette année encore une enveloppe de 7,22 M€ à la Solidarité Territoriale afin de soutenir les projets des communes et des EPCI ainsi que les associations qui œuvrent à l'animation de nos territoires. Ces aménagements en sont une belle illustration.